APSAH

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

L'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée le 1er juillet 1925 et reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 27 mai 1932. Ses missions fondamentales sont la **réinsertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap**.

HISTORIQUE

À l'origine, l'association dite « Société d'Assistance et de Patronage aux Aveugles Civiles » (SAPAC) définissait ainsi ses buts : « faciliter aux aveugles civils des deux sexes et de tout âge l'apprentissage et l'exercice d'une profession leur permettant d'améliorer par le travail leur sort matériel et moral ». Par décret en date du 21 mars 1970, la SAPAC prend le titre de « Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés » (APSAH).

Depuis sa création en 1925, l'APSAH a connu de nombreuses évolutions, la dernière portant sur la création d'une direction générale collégiale confiée aux directrices des trois pôles :

- Le Pôle Administratif et Financier, siège social de l'association, qui regroupe les fonctions administratives, comptables et financières des établissements de l'APSAH.

- Le Pôle Formation / Insertion composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service de Préorientation (ESPO)
  - Un Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)
  - Un ESRP / Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP/IFMK)

- Le Pôle Travail Adapté composé de 3 établissements :
  - Un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
  - Un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
  - Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)









COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

L'association est administrée par un conseil constitué de 24 membres.

Un bureau est désigné au sein du conseil d'administration. Il est composé de sept personnes dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Les membres du bureau sont chargés collectivement de préparer et d'exécuter les décisions du conseil d'administration. Ils peuvent également avoir pour mission le pilotage d'une commission.

Ces commissions sont au nombre de trois :
- Commission « Communication »
- Commission « Finances, patrimoine et système d'information »
- Commission « Relations avec les usagers »

Les membres du conseil d'administration participent aux travaux des commissions ainsi qu'à ceux des comités de pilotage.

La fréquence des réunions du bureau et des commissions est adaptée aux événements et aux besoins et à l'initiative du président pour le bureau et des responsables désignés pour les commissions.

Le conseil d'administration se réunit, au minimum, quatre fois par an.

Deux fois par an, les membres de l'association sont réunis en assemblée générale ordinaire.

L'APSAH procède au renouvellement intégral de son conseil d'administration tous les trois ans. Le dernier renouvellement intégral a eu lieu le 13 octobre 2026.

Sont membres du conseil d'administration :

- Maurice BORDE
- François BOUHET - Président
- Arnaud BOULESTEIX
- François BREUIL
- Philippe CHEYRON
- Stéphane DESTRUHAUT
- Mireille DOITTEAU - Secrétaire adjointe
- Eric ELCHINGER
- Alain FITTE - Vice-président
- Jeanine GAUTHIER
- Olivier GUILLOT
- Claude HENIQUE
- Philippe HOCHART
- Daniel LAFONT
- Jean-Louis LONGIS
- Claudine MARNET - Vice-présidente
- Philippe MAZIERE - Trésorier adjoint
- Damien MOUNEAU
- Anne-Marie MOUNIER - Secrétaire
- Zéphirin MOWENDABEKA
- Jean-Luc PATTEYN
- Martine PRAGOUT
- Jean-Marie THIBAUD - Trésorier
- Alexandre VOISIN

PROJET ASSOCIATIF

Le conseil d'administration s'est engagé dans un projet associatif 2026-2031. Notre document de référence : il exprime notre identité, nos valeurs et nos orientations stratégiques pour les 5 ans à venir. Co-construit tout au long de l'année 2027 via une démarche collaborative (groupes de travail et comité de pilotage) réunissant adhérents, administrateurs, salariés et usagers, il guidera nos actions quotidiennes et futures.

CONTACT

APSAH
17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél : 05 55 70 23 84
Courriel : info@apsah.asso.fr
Web : https://www.apsah.asso.fr